

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI 72163 (> ou = à 1700 élo)

Article 1 : Présentation

L'Association : La Diagonale d'Eybens organise son 39eme Rapide international ce dimanche 27 septembre 2026 à la grange du château à Eybens (38320)

La manifestation comprend 2 tournois :

Le principal pour les plus de 1700 elo ou égal à 1700 élo (le jour du tournoi)

L'accession pour les moins de 1700 élo (le jour du tournoi)

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non la participation dans l'un des deux opens d'un joueur dont le Elo, le jour du tournoi, ne respecte pas les critères ci-dessus.

La jauge maximale est de 120 joueurs

Le rapide « des 1700 élo et plus » est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié B ou A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Un joueur étranger qui ne possède pas de code FIDE actif doit contacter lui-même la fédération de son pays avant le début du tournoi pour se voir attribuer un code FIDE. Si tel n'est pas le cas, ce joueur devra prendre une licence FFE et jouer sous le code « FRA » faute de quoi il ne sera pas autorisé à participer au tournoi.
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2023) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est celui affiché dans la salle de jeu.

Les appariements et les résultats de chaque ronde sont projetés sur écran géant dans la salle à des fins de contrôle par les joueurs

Dans le cas où : - Un résultat erroné a été enregistré - Une partie a été jouée couleurs inversées - Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.3.3) et que le joueur signale le fait à l'arbitre après la publication des résultats, la nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante (N). Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante (N), il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs. Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante (N+1), la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

Suite à la dernière ronde et à l'affichage des résultats

Merci de signaler toute erreur à l'arbitre avant la remise des prix. (Présence des 2 joueurs concernés pour confirmation de la réclamation.)

Concernant les tournois rapides ou blitz (depuis le 1^{er} juillet 2017) :

Rapide => Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article A.4 ou l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Blitz => Le règlement d'une compétition spécifiera si l'Article B.2 ou l'Article B.3 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Si phase KO (ne concerne pas les blitz) => Avant le début de la manifestation, il sera annoncé si les directives III/III.4 ou III.5 s'applique ou non.

Pour ce rapide l'article A5 s'applique

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 min avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 9H45 – 12H00 puis 13H30 – 17H30

Vérification des licences - pointage : jusqu'à 9H15

Clôture des inscriptions : Jusqu'à 9H15

Horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde		Début à 9h45
2 ^{ème} ronde		Début à 10h15
3 ^{ème} ronde		Début à 10h45
4 ^{ème} ronde		Début à 11h15
5 ^{ème} ronde		Début à 13h30
6 ^{ème} ronde		Début à 14h
7 ^{ème} ronde		Début à 14h30
8 ^{ème} ronde		Début à 15h
9 ^{ème} ronde		Début à 15h30

Cérémonie		à 17h45
-----------	--	---------

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Accueil des participants :

Dimanche 27/09 à partir de 8h45

Tout joueur se présentant après 9h30 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 20€ sur place 26€ Jeunes : 10€ sur place 13€.

MI, GMI, MIf, GMIf gratuit sous réserve de confirmer leur inscription à l'organisation au moins 48h avant le début du tournoi.

Répartition des Prix : Affichage dans la salle de tournoi avant la moitié du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables. Les **prix du classement général sont répartis au système Hort**. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage (**à la place**).

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Pour recevoir son prix, le joueur ou la joueuse doit être présent lors de la cérémonie de la remise des prix. Si absence alors le prix reste acquis à l'organisateur.

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

« Pour le calcul du Buchholz / Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 min de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au 06 10 48 93 87 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier. Les résultats de la ronde sont projetés sur un écran géant dans la salle. Ainsi que les appariements de chaque ronde. A des fins de contrôle de la part des joueurs.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

- Partie nulle :

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.
- En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.

Article 10 : Rappels

- exclusion après 2 forfaits,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- Au début de la partie, les joueurs et joueuses vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs,
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. **Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.**
- D'autres mesures détaillées seront communiquées aux participants pour assurer le fair-play.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les cinq premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie

- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion
- Aucune animation possible (nuisance sonore)

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 :

Arbitre Principal : MIGUEL CALIN open 1

Arbitres Adjoints :

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 bis : Vérification des appareils électroniques

Chaque arbitre peut demander à vérifier si les joueurs et joueuses respectent les règles concernant les appareils électroniques. Il pourra pour cela utiliser un détecteur d'appareils électroniques. Les joueurs et les joueuses refusant la vérification seront sanctionnés

Article 14 : Droit à l'image

Le Tournoi pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tournoi. Le participant ou participante est informé et accepte sans réserve que sa participation au tournoi implique la captation de son image par le Comité d'organisation.

Article 15 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

M CALIN

La Diagonale

Annexe

CHARTRE SIMPLIFIEE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

- Les règles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie doit être acquis loyalement.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui sans préjugés.
- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le déranger.
- Respecter l'adversaire, c'est être poli.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses doivent obtempérer mais ils peuvent déposer un appel.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Les joueurs et joueuses concourent à la bonne tenue de la compétition.
- Les joueurs et joueuses se conforment au Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les joueurs et joueuses d'échecs sont des sportifs !

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTRE, C'EST S'EXPOSER À DES PÉNALITÉS SPORTIVES
OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**